

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement -
Pour diffusion à l'ensemble des personnels cités en objet.**

Bonjour,

Eu égard à la situation actuelle, il a été décidé de prolonger l'ouverture du serveur SIAM d'une semaine supplémentaire, soit **jusqu'au 5 avril 2020**.

Vous trouverez, ci-joint, le calendrier des opérations du mouvement intra-académique modifié. Je vous remercie de bien vouloir le porter à la connaissance de l'ensemble de vos personnels. Ce nouveau calendrier sera également positionné sur le site académique.

S'agissant de l'envoi des accusés de réception aux participants au mouvement intra-académique, une solution technique devrait être développée permettant l'envoi desdits accusés de réception sur les adresses méls saisies par les candidats dans SIAM.

Aussi, il est vivement conseillé de diffuser le plus largement possible cette information afin que les candidats à la mutation qui ne l'auraient pas encore fait, renseignent cette adresse mél.

Les confirmations, dûment signées par l'agent, accompagnées des pièces justificatives demandées et comportant d'éventuelles corrections manuelles ne seront plus à remettre obligatoirement au chef d'établissement.

Le dossier complet devra être retourné par l'agent directement aux services de la DPE en privilégiant les adresses électroniques dpe1@ac-toulouse.fr, dpe2@ac-toulouse.fr, dpe3@ac-toulouse.fr, selon les disciplines des participants au mouvement.

Vous pouvez inviter les personnels à consulter la page dédiée à la mobilité sur le site académique ou à contacter la cellule info-mobilité au 05.36.25.78.00

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Frédérique RUFAS

Directrice des personnels enseignants

Rectorat de l'académie de Toulouse